



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
Et de l'Environnement**

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Service Biodiversité, Eau et Paysages**

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'Environnement

✓ Mission enquêtes publiques et environnement

**Arrêté
portant renouvellement du conseil scientifique
de la réserve naturelle nationale de Camargue**

**Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- VU** le code de l'environnement, notamment l'article R. 332-18 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 avril 1975 portant création de la réserve naturelle nationale de Camargue ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 avril 1975, modifié par l'arrêté du 12 septembre 1984, fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale de Camargue ;
- VU** les arrêtés du 13 septembre 1984, du 16 décembre 1987 et du 15 janvier 1993, relatif à la nomination des membres du conseil scientifique de la réserve nationale de Camargue ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 portant renouvellement du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de Camargue ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013 portant renouvellement du conseil de direction de la réserve naturelle nationale de Camargue ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016 portant renouvellement du conseil de direction de la réserve naturelle nationale de Camargue ;
- VU** la circulaire DNP n°98-1 du 3 février 1998 relative à la déconcentration de décisions administratives individuelles relevant du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, notamment dans le domaine de la faune et de la flore sauvages et des espaces naturels, confiant au préfet des Bouches-du-Rhône la compétence pour désigner les membres du conseil de direction et du conseil scientifique de la réserve naturelle de Camargue ;
- VU** la circulaire DNP/EN n°2006-3 du 13 mars 2006 portant sur la mise en œuvre du décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles – Procédures de création et de gestion des réserves naturelles nationales et des réserves naturelles régionales ;
- VU** la convention du 4 mars 1986 confiant la gestion de la réserve nationale de Camargue à la Société Nationale de protection de la Nature (SNPN) ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE :

Article 1 : Renouveau et composition du conseil scientifique de la réserve de Camargue :

Il est institué un conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de Camargue.

Le conseil scientifique de la réserve naturelle est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Spécialité	Fonction/Titre	Organisme principal
BOREL Nicolas	Botanique	Ingénieur d'étude	Consultant
DERVIEUX Alain	Sciences humaines	Directeur de recherche honoraire (retraité)	CNRS
GRILLAS Patrick	Gestion des espaces naturels	Directeur de programmes	Station Biologique de la Tour du Valat
JOUVENTIN Pierre	Faune/Vertébrés	Directeur de recherche	CNRS – CEFE
LANDURE Corinne	Archéologie/Histoire	Directeur de recherche	DRAC
MATHEVET Raphaël	Science de la Conservation	Maître de conférence	CNRS
MICHAUD Henry	Botanique	Chargé de mission	Conservatoire Botanique National Méditerranéen
PONEL Philippe	Paléo-entomologie	Docteur en science	IMBE – Université Aix-Marseille
RAMADE François	Écologie générale	Professeur émérite	Université Paris-Sud
VELLA Claude	Géologie/Géomorphologie	Directeur de recherche	CEREGE – CNRS
Olivier Boutron	Hydrologie / Modélisation	Chargé de recherche	Tour du Valat
Philippe Keith	Ichtyologie	Professeur	MNHN
Stéphanie Hudin	Botanique / Biodiversité	Responsable du centre thématique européen diversité biologique	MNHN
Jean-Louis Martin	Milieus tempérés méditerranéens	Directeur de recherche CNRS	CNRS Cefe
Marthe Lucas	Droit environnement / Droit pesticides	Maître de conférences IUT Avignon	IUT Avignon, IMBE, LBNC
Anne Honneger	Interface Homme / Nature - Dynamique territoires	Directrice de recherche CNRS	CNRS ENS Lyon
Marc Cheylan	Vertébrés / Conservation	Maître de conférence	CNRS Cefe

Article 2 : Missions :

Le conseil scientifique est chargé d'assister, à leur demande, le comité de direction et ses membres, le bureau de direction, le gestionnaire de la réserve naturelle et les services de l'État.

Il est consulté sur le plan de gestion de la réserve naturelle et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique et technique susceptible de concerner le territoire de la réserve naturelle et ses abords.

Article 3 : Fonctionnement :

Les membres du conseil scientifique sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés, doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Un règlement intérieur peut être établi.

Le conseil scientifique se réunit en séance plénière, au moins une fois par an, et en formations restreintes thématiques, en tant que de besoin. Il peut également être sollicité pour avis, par écrit ou par message électronique.

Le conseil scientifique peut également entendre toute personne ou toute structure susceptible d'éclairer ses analyses et ses avis.

La DREAL, la DDTM et le gestionnaire de la réserve sont associés aux travaux du conseil scientifique.

Le secrétariat (convocation aux réunions et sollicitations des membres, rédaction des comptes-rendus et des avis, bilan d'activité) du conseil scientifique est assuré par le gestionnaire de la réserve (SNPN), en lien avec la DREAL.

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la sous-préfète d'Arles, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le président de la SNPN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 30 JUIN 2021

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT